



**zec**  
**Menoqueosawin**



## PÊCHE 2017

Poste d'accueil : Km 167 sur la Route 155

Téléphone – poste d'accueil:

(819) 840-3758

(20 mai au 30 octobre seulement)

Courriel :

[info.menoqueosawin@gmail.com](mailto:info.menoqueosawin@gmail.com)

Site internet :

<http://zecmenoqueosawin.reseauzec.com/>

### SI J'AI 18 ANS OU PLUS, QUI PEUT PÊCHER EN VERTU DE MON PERMIS ?

Si vous êtes titulaire du permis de pêche sportive des espèces autres que le saumon atlantique ou du permis de pêche à la lotte

Votre conjoint	OUI
Vos enfants de moins de 18 ans ou ceux de votre conjoint	OUI
Vos enfants (ainsi que ceux de votre conjoint) qui sont âgés de 18 à 24 ans et qui sont titulaires d'une carte d'étudiant valide	OUI, s'ils sont porteurs de votre permis ET de la carte d'étudiant valide
Toute personne âgée de moins de 18 ans	OUI, si elle pêche sous la surveillance du titulaire ou de son conjoint
Tout étudiant âgé de 18 à 24 ans porteur de sa carte d'étudiant valide	OUI, si elle pêche sous la surveillance du titulaire ou de son conjoint

Note : Le titulaire du permis et la personne qui pêche en vertu de ce même permis doivent se conformer aux conditions applicables à celui-ci.

Si plusieurs personnes pêchent en vertu d'un seul permis, la quantité totale de poissons pris et gardés par jour ne doit pas dépasser la quantité autorisée au titulaire du permis.

### CE QU'IL FAUT ÉGALEMENT SAVOIR!

- Le nombre maximal d'hameçons qu'on peut avoir sur sa ligne est de trois.
- Les poissons (menés) sont interdits comme appâts.
- Lorsqu'on transporte du poisson, il faut s'assurer de pouvoir en identifier l'espèce, par exemple, en y laissant un morceau de peau.

### Autres règlements sur la zec

- L'enregistrement à l'entrée et la sortie est obligatoire pour tous les usagers.
- Les heures d'ouvertures du poste d'accueil pour fins de passage et d'enregistrement sont de 7h00 AM jusqu'à 22h00. En dehors de ces heures, les usagers devront déboursier un supplément de \$4,50.
- Le droit de circulation à \$12,00 est pour un séjour seulement. Lorsque cette personne quitte le territoire, elle devra payer à nouveau un autre droit de circulation.
- Une personne circulant en véhicule moteur (VTT, côte à côte, camion, etc.) sur le territoire, doit toujours être en possession de sa feuille d'enregistrement afin de la présenter à un gardien qui la demande.

### DÉCLARATIONS DES PRISES :

À la sortie de la Z.E.C., l'usager devra présenter ses prises et sa fiche d'enregistrement au poste d'accueil ou compléter sa fiche et la déposer dans les boîtes à cette fin.

### POINTS D'ENREGISTREMENT :

L'enregistrement peut se faire aux endroits suivants aux heures normales d'ouverture :

1. Accueil de la ZEC Ménokéosawin, km 167
2. Chez Gauvin à La Tuque
3. La COOP du Lac Édouard (magasin général)
4. Accueil du poste d'enregistrement Borgia 3 au km 182

## SAISON DE PÊCHE 2017 :

Le territoire de la Z.E.C. Ménokéosawin étant situé dans la Zone 26; les dates de pêche sont les suivantes :

Espèce(s)	Quota	Période
Ombre de fontaine*	10	20 mai au 10 sept. 2017
Moulac, Touladi	2	20 mai au 04 sept. 2017
Doré	6	19 mai au 29 oct. 2017
Brochet	3	19 mai au 29 oct. 2017
Perchaude	50	19 mai au 29 oct. 2017

## LACS À OUVERTURE DIFFÉRÉE :

Les lacs suivants sont accessibles les samedis et dimanches par tirage au sort, à compter du samedi 17 juin 2017 à 7h00 (a.m.):

- Belle Truite
- Mitaine
- Croche
- Climax
- Armand

Veillez prendre note que les lacs suivants sont à ouvertures différées et ne seront accessibles que les samedis ou les dimanches,

Les lacs **EN VOUTTE** et **ALICE** ne seront accessibles que les samedis seulement à compter du samedi 20 mai 2017.

Les lacs **ANGROIS** et **BOTTE** ne seront accessibles que les dimanches seulement à compter du dimanche 4 juin 2017.

Les lacs **FONDATEURS** et **ROY** seront accessibles que les samedis seulement à compter du samedi 15 juillet 2017

**La limite de prises est de 5 ombles sur tous ces lacs.**

## MODALITÉS DE TIRAGE AU SORT:

Le tirage au sort aura lieu à 7 h chaque samedi et dimanche à partir du 17 juin 2017 au poste prévu à cet effet sur le chemin principal de la ZEC, au kilomètre 15.5 de la route 1.

POUR VOUS INSCRIRE AU TIRAGE VOUS AVEZ BESOIN:

→ **Votre feuille rose d'enregistrement de la ZEC**

→ **Un permis de pêche valide**

● Le nombre maximum de pêcheurs par jour est fixé à neuf (9) par lac (secteur).

● Le participant gagnant aura la prérogative d'inviter jusqu'à deux autres pêcheurs.

● Les pêcheurs invités doivent pêcher sur le même lac (secteur) que le participant gagnant aura choisi.

Exemple: s'il ne reste seulement que deux places sur le lac choisi, le participant gagnant ne pourra choisir qu'un seul invité.

● Les participants et les invités doivent tous être présents lors du tirage.

● Les pêcheurs assignés à un lac à tirage ne sont plus éligibles au tirage pour la même journée.

● Les personnes qui accompagnent les pêcheurs dans la même embarcation n'ont pas de droit de pêche sur ce lac et ne doivent pas avoir de canne à pêche.

● Les pêcheurs doivent inscrire le nombre de poissons capturés ainsi que leurs poids sur la feuille blanche remise au tirage et la déposer dans la boîte prévue à cette fin à la sortie du lac.

Les prises doivent aussi être inscrites sur la feuille rose d'enregistrement de la Zec.

● Les tirages se poursuivront chaque semaine jusqu'à ce que le contingent de captures soit atteint pour chacun des lacs (secteurs).

## LACS AUTORISÉS À LA MOUCHE SEULEMENT

- Lac St-Pierre
- Lac Marie (Petit Catherine)

## LACS ENSEMENCÉS EN 2017 :

- Rond
- Limite
- Junior
- Nuage

## TARIFS

<b>Droit de circulation</b>	<b>12,00 \$</b>
<b>Tarif quotidien de pêche</b>	<b>28,00 \$</b>
<b>Pêche 3 jours</b>	<b>75,00 \$</b>
<b>Pêche 7 jours</b>	<b>140,00 \$</b>
<b>Location de chaloupe, tarif quotidien</b>	<b>20,00 \$</b>
<b>Déplacement d'une chaloupe à un lac</b>	<b>15,00 \$</b>

## **NOUVEAUTÉ POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS**

La gratuité est offerte aux jeunes de moins de 18 ans accompagnés d'un membre ou bien d'une personne qui a acquitté ses droits pour la pêche ou la chasse au petit gibier.

Le tarif des différents forfaits annuels et autres forfaits sont disponibles sur le site internet et aux postes d'enregistrement.